

**Informations sur la transparence des politiques relatives aux risques en matière de durabilité dans le cadre du Règlement (UE) 2019/2088 de l'Union européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.**

Par «risques en matière de durabilité», on entend un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement. L'importance relative des risques en matière de durabilité est déterminée par la probabilité, l'ampleur et l'horizon temporel de la réalisation du risque. Au Credit Suisse, nous pensons que l'intégration de facteurs ESG importants dans l'analyse financière et la prise de décisions d'investissement est cruciale, qu'elle peut réduire les risques et conduire à une amélioration des performances des investissements au fil du temps. Les problématiques liées à la durabilité font partie intégrante de notre processus d'examen des risques. Nous appréhendons en permanence ces risques et intégrons des facteurs de durabilité dans nos analyses financières, notre processus d'investissement et notre gestion des risques.

Dans ses stratégies d'investissement durable, le Credit Suisse Group prend en compte les risques en matière de durabilité et s'efforce d'intégrer activement ses connaissances en matière de durabilité dans les processus de due diligence et de recherche ainsi que dans les décisions d'investissement en les combinant à l'analyse financière et à la construction de portefeuilles. Le Credit Suisse Group fait appel à plusieurs fournisseurs de recherche ESG externes et agences de notation dont les travaux sont combinés à l'analyse de durabilité interne pour formuler des décisions d'investissement intégrant des critères ESG qui répondent aux objectifs financiers et de durabilité fixés par l'investisseur ou le client. Par exemple, pour les stratégies actives en actions et en titres à revenu fixe, le Credit Suisse Group s'efforce d'intégrer les facteurs ESG importants tout au long du processus d'investissement, depuis la recherche et l'évaluation des titres jusqu'à la construction et le suivi du portefeuille. Pour les investissements passifs et actifs, le Credit Suisse applique une approche systématique de sélection, de conception et de classification des stratégies d'investissement durable, en suivant des pratiques de due diligence prudentes. Lors de la sélection des produits destinés aux portefeuilles sous mandat de conseil, le Credit Suisse veut proposer les solutions d'investissement les plus adaptées à ses clients, qu'elles soient gérées en interne ou en externe. Lors de l'évaluation des gérants de fonds tiers, des questions et des risques orientés ESG sont intégrés dans le processus de due diligence des nouveaux fonds ajoutés à l'univers des produits conseillés du Credit Suisse Group. Des experts des questions ESG sont ensuite chargés d'interpréter les résultats qui seront communiqués en toute transparence à nos clients.

La politique relative à la classification des gammes de produits du Credit Suisse Group décrit les directives données par le Cadre de l'investissement durable du Credit Suisse Group pour évaluer les risques et opportunités en matière de durabilité des différentes classes d'actifs utilisés dans les services de conseil de notre succursale. Cette classification, qui repose sur les caractéristiques de durabilité, définit le niveau d'adhésion aux efforts en matière de durabilité au sein d'une classe d'actifs et aidera les clients à faire la distinction entre les produits de leurs portefeuilles sous mandat de conseil ayant une incidence positive sur les normes environnementales et/ou sociales et celles dont l'incidence positive est moindre.

Le Credit Suisse s'efforce d'appliquer en permanence ces critères à la gestion et à l'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez consulter le [rapport sur le Cadre de l'investissement durable du Credit Suisse Group](#).

**Informations sur la transparence des incidences négatives en matière de durabilité au niveau des entités dans le cadre du Règlement (UE) 2019/2088 de l'Union européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.**

Au Credit Suisse, nous prenons en compte les facteurs de durabilité lorsque nous définissons l'univers d'investissement et nous identifions les risques et les opportunités liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les stratégies d'investissement.

L'approche des investissements durables du Credit Suisse Group commence par la définition de critères d'exclusion très clairs et la politique d'exclusion du Credit Suisse Group, qui s'applique aux services de conseil de notre succursale. Au Credit Suisse, les secteurs et les entreprises qui exercent à l'évidence un impact nuisible sur la société ou l'environnement sont radiés de l'univers d'investissement. Le Credit Suisse considère trois catégories d'exclusions: les exclusions fondées sur des normes, les exclusions fondées sur des pratiques commerciales et les exclusions fondées sur des valeurs. Les deux premières catégories présentent un risque important pour les portefeuilles d'investissement et sont donc universellement appliquées à tous les portefeuilles intégrant des facteurs ESG gérés directement par le Credit Suisse (sauf indication contraire des clients). Le Credit Suisse exclut catégoriquement les entreprises qui ne respectent pas les traités internationaux sur les armes controversées et attend des entreprises qu'elles remplissent leurs obligations fondamentales en vertu des Principes du Pacte mondial des Nations Unies, tels que le respect des droits de l'homme, la mise en pratique de la responsabilité environnementale et la prévention de la corruption sous toutes ses formes. Le Credit Suisse Group s'associe à des sociétés de recherche pour identifier les entreprises qui pourraient enfreindre ces normes et les place sur une liste de surveillance en vue d'une possible exclusion de son univers d'investissement durable. La troisième catégorie, les exclusions fondées sur des valeurs, ne présente peut-être pas un risque important pour les investisseurs, mais pourrait néanmoins intéresser certains investisseurs axés sur la durabilité. Le Credit Suisse continue de suivre les évolutions réglementaires ayant des effets sur notre évaluation des incidences négatives en matière de durabilité.

Mais surtout, nos stratégies ESG intègrent des facteurs ESG importants dans le processus d'investissement dans le but de générer de meilleurs rendements ajustés au risque. Les pressions environnementales et démographiques croissantes montrent clairement que les facteurs ESG doivent être systématiquement intégrés à l'ensemble du processus d'investissement pour être efficaces. Avec le Cadre de l'investissement durable du Credit Suisse Group, nous pensons avoir défini une approche plus intentionnelle et systématique de l'intégration des facteurs ESG. Pour plus d'informations, veuillez lire le [rapport sur le Cadre de l'investissement durable](#) du Credit Suisse Group.

Par ailleurs, le département Sustainability Strategy, Advisory and Finance (SSAF) du Credit Suisse Group, dirigé par Marisa Drew, Chief Sustainability Officer, a été créé en juillet 2020. Il regroupe au sein d'une seule organisation l'ensemble des activités du Credit Suisse dans le monde entier ayant trait à la stratégie et à l'investissement durable. Le SSAF élabore une stratégie de durabilité appropriée. Ce département vise à faciliter les projets et initiatives investissables ayant un impact économique et social positif et accompagne les clients dans leur démarche de durabilité tout en générant un rendement financier sur le marché. Pour plus d'informations sur le département SSAF, rendez-vous sur le [site web Sustainable Investing](#) du Credit Suisse Group.

À l'heure actuelle, il n'est pas encore établi définitivement dans quelle mesure les principaux indicateurs d'incidences négatives en matière de durabilité peuvent être pris en compte dans le processus de prise de décision d'investissement par un acteur des marchés financiers, et dans les conseils financiers fournis par un conseiller financier. Credit Suisse (Luxembourg) S.A. (LEI 5493003TIY721MBZZK78) et Credit Suisse (Luxembourg) S.A. Succursale en France, en leur qualité de conseillers financiers conformément au Règlement (UE) 2019/2088, ont déployé de grands efforts afin de tenir pleinement compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs décisions d'investissement et leurs processus de conseil dès que les normes de mise en œuvre définitives seront applicables.

Enfin, au Credit Suisse Group, nous reconnaissons depuis longtemps le rôle que nous pouvons et devons jouer pour relever les défis ESG. Nous nous efforçons de favoriser des produits et services d'investissement qui génèrent des avantages environnementaux et sociaux en phase avec les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies ainsi que des rendements financiers pour nos clients. Le Credit Suisse est convaincu que l'action collective est le moyen le plus efficace de promouvoir un changement durable à long terme. Dans cette optique, le Credit Suisse soutient les initiatives du secteur et s'engage auprès des parties prenantes et des décideurs politiques sur les principaux thèmes liés à la durabilité en participant activement à un certain nombre de réseaux et d'initiatives de développement durable dans le monde. En 1992, le Credit Suisse a été l'un des premiers signataires de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI), un partenariat mondial regroupant plus de 300 banques, assureurs et investisseurs dans le but de promouvoir une approche durable des affaires au sein du secteur financier. Le Credit Suisse a été l'une des premières banques à adhérer aux Principes de l'Équateur en 2003. Il a joué un rôle actif dans le récent processus d'amendement et a participé à la gestion de l'Association des Principes de l'Équateur. En tant que signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, nous soulignons notre engagement à agir dans le meilleur intérêt à long terme de nos clients en intégrant des critères ESG dans notre processus et nos décisions d'investissement. En 2019, le Credit Suisse est devenu un signataire fondateur des Principes pour une banque responsable de l'UNEP FI, lesquels appellent le secteur bancaire à observer les Objectifs de développement durable des Nations Unies et l'Accord de Paris. En outre, le Credit Suisse estime que la transparence et une compréhension commune des normes en matière d'investissements à impact sont essentielles au développement de ce marché, et il est signataire fondateur des Principes opérationnels pour la gestion de l'impact de la Société financière internationale (SFI). Nous avons également exprimé publiquement notre soutien aux recommandations de la «Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)» et de la «Task Force on Nature-Related Financial Disclosures (TNFD)» du Conseil de stabilité financière et nous continuons à travailler sur leur mise en œuvre. Le Credit Suisse a lancé un partenariat avec la Climate Bonds Initiative et est membre de nombreuses instances professionnelles, dont Climate Action 100+ et la Table ronde sur la production durable d'huile de palme, entre autres.

**Informations importantes**

Le présent document a été élaboré par CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A. (ci-après «Credit Suisse») avec le plus grand soin et exclusivement à des fins d'information. Le présent document et les informations qu'il contient sont réservés au seul usage de son destinataire. Ce document ne constitue ou ne contient ni une offre ni une incitation en vue de la conclusion de quelque transaction financière que ce soit.

Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer le présent document ou des copies de celui-ci aux États-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S du US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). Toute reproduction intégrale ou partielle du présent document est subordonnée à l'autorisation écrite du Credit Suisse.

© CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A., siège social: 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 11756. Tous droits réservés.